



Déclaration liminaire de la FNEC-FP-FO 02 au
Comité Technique Spécial Départemental du
4 septembre 2020

Monsieur le Directeur académique,
Mesdames et messieurs les membres du CTSD,

Nous nous réunissons aujourd'hui 4 septembre 2020, trois jours après la rentrée et contrairement à ce qu'ont martelé le Ministre de l'Education Nationale et les membres du gouvernement depuis fin août dans les médias, non, nous n'étions pas prêts et rien n'a été anticipé comme cela aurait dû l'être.

Cette rentrée scolaire est marquée par la crise sanitaire sans précédent et le confinement du printemps suivi par la reprise partielle des cours en mai et juin obligeant les enseignants à s'adapter à des conditions de travail inédites et dégradées : télétravail concomitant avec le présentiel, regroupement d'élèves, salles de classe inadaptées et non équipées, emplois du temps déstructurés et éclatés.

Dans ces circonstances exceptionnelles, le ministre a déclaré « plus que jamais on a besoin de réformes » et maintient et accélère sa transformation de l'Ecole. Ce dont l'école a besoin c'est de sérénité: tous les personnels ainsi que les élèves ont été assez déstabilisés par la crise sanitaire pour ne pas ajouter des réformes qui perturbent en bouleversant les repères. Le ministre a également déclaré qu'il voulait « Des maîtres heureux, ce sont des élèves heureux. C'est ce cercle vertueux que je souhaite renforcer. »

Des enseignants heureux, cela pourrait être, par exemple, des enseignants protégés par leur employeur, comme lorsqu'ils font face à une épreuve telle que la pandémie de Covid 19.

Le protocole sanitaire imposé par le ministre le 27 août sans avoir recueilli l'avis des représentants au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Ministériel (CHSCTM) n'assure pas cette protection.

Le port du masque porté en permanence "*tant dans les espaces clos que les espaces extérieurs*" **ne répond pas aux obligations statutaires du ministre en matière d'hygiène, de sécurité et de protection des personnels.** Ce protocole n'a de sanitaire que le nom et présente pour principal avantage, du point de vue du ministre, de faire porter la responsabilité de l'organisation et de la mise en oeuvre des mesures de protection à l'échelon local, avançant ainsi à grands pas vers la territorialisation de l'école.

Mais puisque masque il faut, où sont les masques pour les personnels vulnérables ? Quels seront-ils ? Dans les circonscriptions, on parle de masque FFP2 alors que vous nous avez parlé de masques chirurgicaux de niveau II lors du dernier groupe de travail.

Vers qui doivent se tourner ces personnels fragiles pour avoir des masques de meilleure protection : le médecin traitant ? le médecin de prévention ? Là aussi, les informations dans les circonscriptions divergent.

Les collègues ont été très étonnés, voire amusés, de recevoir comme cadeau de rentrée des masques «slips» DIM réutilisables dits «grand public» beaucoup moins protecteurs que ceux fournis en mai et juin. Est-ce une farce ? Il est indéniable que le gouvernement joue avec la santé des personnels.

Par ailleurs, **une grande confusion règne également sur le port du masque pour les élèves de plus de 11ans : est-ce que cela ne concerne que les élèves à partir du collège ou alors aussi les élèves de 11 ans dès l'école primaire ?** Là aussi les informations fournies par le protocole sanitaire et les informations données sur le terrain ont parfois été différentes.

Où en est-on en ce qui concerne le matériel informatique que l'employeur doit réglementairement fournir aux personnels en cas de reconfinement ?

La FNEC-FP-FO rappelle que seuls les masques FFP2 sont reconnus par le code du travail et revendique une vraie protection qui reposerait sur « **le suivi médical de tous les personnels, plus particulièrement ceux à risque par les médecins de prévention et les mesures appropriées pour protéger ces personnels, la reconnaissance d'imputabilité au service en cas de contamination par**

la COVID, la mise en place des dépistages nécessaires, la mise à disposition gratuitement de masques adaptés pour les personnels et les élèves".

Des enseignants heureux, cela pourrait être aussi, des enseignants mieux payés.

Le "*Grenelle*" annoncé par le ministre, peut-il donner le moindre espoir à cette revalorisation alors que le gouvernement a confirmé cet été sa décision de maintenir le gel du point d'indice ?

Des enseignants heureux, ce sont des enseignants sereins quand ils se projettent à la retraite. La forte mobilisation contre la réforme des retraites, qui a certes été retardée mais qui reste inscrite au calendrier ministériel, a montré leur inquiétude face à des pensions qui pourraient être diminuées de 36 %. La revalorisation compensatrice annoncée à hauteur de 500 millions est réduite à 400. Soit au final une augmentation d'environ **30 euros par mois par agent**.

Comme les agents hospitaliers, nous revendiquons 183 euros d'augmentation indiciaire pour tous dès maintenant sans contrepartie et l'ouverture immédiate de négociations en vue d'un rattrapage de la perte de pouvoir d'achat subie depuis 2000 !

Des enseignants heureux, cela pourrait être des enseignants dont l'employeur respecte les statuts et les missions.

Mais alors, comment comprendre que le ministre s'obstine à passer en force des contre-réformes et autres mesures de déréglementation comme les **réformes du lycée et du baccalauréat**, avec les **E3C** devenant désormais des "**évaluations communes**", les **2S2C**, etc... qui détruisent l'enseignement disciplinaire et liquident les diplômes nationaux, et contre lesquelles les personnels se sont pourtant largement mobilisés ?

Comment comprendre que se poursuive la "**transformation de la Fonction publique**" mettant fin à l'égalité de traitement des fonctionnaires, accélérant l'individualisation des carrières, supprimant les prérogatives des commissions paritaires en matière de mutation et d'avancement ?

Pour FO, c'est clair : les contre-réformes doivent être stoppées maintenant ! Les statuts doivent être restaurés et respectés.

Des enseignants heureux, cela pourrait être des enseignants ayant des postes en nombre suffisant, des classes aux effectifs moins nombreux.

Concernant le 1er degré, le ministère a informé mardi 7 avril les organisations syndicales des dotations supplémentaires en postes. Ces créations de postes confirment tout d'abord que la dotation initiale était largement insuffisante, comme l'avait noté **la FNEC-FP FO**. Il aura fallu la terrible crise sanitaire pour que le gouvernement ajoute quelques postes aux dotations académiques afin de réduire le nombre de fermetures de classes.

Dans l'Aisne, ces **nouvelles dotations ont vu le nombre de postes alloués passer de 13 suppressions à 5 postes supplémentaires**, assouplissant les prévisions de fermetures initiales.

Même si nous saluons cet effort, il ne répond toujours pas à **notre demande d'annulation de toutes les fermetures dans le département car 4 fermetures de classes y ont été actées**. En cette rentrée certaines situations d'écoles méritent d'être étudiées pour obtenir une ouverture. Nous vous en ferons part au fil de ce CTSD.

Dans le second degré, la conséquence de la suppression de 440 ETP lorsqu'on attend près de 25 000 élèves supplémentaires se traduit dans l'Aisne, **par un plus grand nombre de classes surchargées : en septembre 2020, 40 collèges sur 57 présentent des classes à plus de 26 élèves sur au moins un niveau, contre 30 à la rentrée 2019**.

Ces chiffres montrent la non prise en compte non seulement des difficultés sociales de notre département mais aussi de la rupture avec l'école et l'instruction provoquée par le confinement pour un grand nombre d'élèves, par manque de matériel souvent mais aussi parce qu'apprendre seul à la maison requiert une autonomie et une persévérance dont peu d'élèves sont capables sur le long terme.

Nous attirons votre attention sur les établissements suivants :

30 élèves en 6° à Villeneuve St Germain, 30 en 5° à François 1^{er} à Villers-Cotterêts, 30 en 3° à Anizy-le-Château et à Corbeny .

18 élèves dans toutes les classes de SEGPA à Gérard Philippe. Un élève affecté en SEGPA devra être scolarisé finalement au collège Saint Just faute de place en SEGPA.

Au collège de Gauchy une enseignante d'histoire géographie TZR est nommée sur 3 établissements. Le PIAL dont nous avons pointé les inconvénients, n'offre pas aux AESH les conditions de travail qu'il vantait : pas d'augmentation de salaire et multiplication des élèves que les personnels doivent suivre. Par ailleurs, le dispositif fait peser sur les directeurs des dispositifs ULIS en collège la responsabilité de gérer tous les AESH du secteur (collège et écoles) et de réajuster les affectations au fur et à mesure des besoins en concertation avec les directeurs d'école. C'est augmenter la charge de travail des personnels en leur confiant une mission qui relève de ressources humaines et non de pédagogie.

Pour FO, il n'y aura pas de "*maîtres heureux*" sans arrêter les suppressions de postes, sans créer les postes, les classes nécessaires, sans allègement des effectifs.

Si le ministre tient vraiment à se préoccuper du "*bien-être au travail*" des enseignants et des élèves, il ne doit, ni ne peut négliger aucun des personnels avec lesquels ils travaillent : contractuels, CPE, AED, Psy-EN, AESH.

Dans ce contexte, la FNEC FP FO réitère ses exigences, à savoir :

- ✓ **L'annulation de toutes les fermetures de classe et l'ouverture dans tous les établissements en fonction des besoins.**
- ✓ **Le recours aux collègues admissibles sur liste complémentaire pour les postes non pourvus plutôt que le recours aux contractuels, et pour ces derniers, le réemploi et la titularisation.**
- ✓ **La mise en œuvre de toutes les mesures de protection nécessaires : équipements de protection pour les personnels à hauteur des besoins, désinfection totale des locaux, et tests quotidiens.**
- ✓ **Le retrait des PIAL qui dégradent les conditions d'exercice des AESH ainsi que la création d'un vrai statut de la Fonction Publique pour les AESH avec le recrutement à temps complet pour tous les AESH qui le souhaitent...**
- ✓ **L'abandon de toutes les contre-réformes ci-dessus citées.**
- ✓ **L'augmentation immédiate des salaires de 183 euros.**